

" L'Adaptation : Bali et au-delà "

En vue de la préparation du « Post 2012 », les ONG francophones*, réunies à Dakar les 3, 4 et 5 septembre 2007 proposent trois documents de référence sur l'adaptation, l'énergie et la déforestation. Chacun de ces documents fait l'objet d'une synthèse sous forme de e-bulletin en mettant l'accent sur les recommandations de ces ONG.



Pose de cordons pierreux par les villageois de LAMDOU pour lutter contre l'érosion des sols

L'adaptation dans le domaine des changements climatiques se réfère à tout ajustement apporté aux systèmes naturels ou humains pour répondre aux impacts avérés ou prévus des changements climatiques.

Le dernier rapport 2007 du groupe II du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) sur les impacts attendus des changements climatiques montre que ceux-ci concernent un large éventail de secteurs tels que les ressources hydriques, les ressources halieutiques, l'agriculture, les zones côtières et zones de basse altitude, les écosystèmes, la santé, etc. De manière générale les communautés défavorisées sont les plus vulnérables et les dernières études confirment que l'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables.

Pour d'éventuelles réponses à ces différents impacts, deux catégories de mesures sont préconisées :

- les mesures d'adaptation structurelles (par exemple, construction et exploitation d'infrastructures liées aux ressources hydriques ; méthodes de construction ; pratiques et techniques agricoles durables ; ouvrages de protection, etc.) : parfois très coûteuses, elles nécessitent à la fois l'engagement des gouvernants et le financement extérieur ;
- et les mesures non structurelles (instruments administratifs, politiques et juridiques) : moins coûteuses, elles peuvent s'avérer insuffisantes parfois face aux impacts des changements climatiques.

Et pour que ces mesures qui ne sont pas exclusives puissent être efficaces, il est nécessaire de bien identifier les impacts probables, la vulnérabilité des secteurs clés et de mener des études de faisabilité tout en favorisant la participation des communautés affectées qui sont les mieux placées pour exprimer leurs besoins. Et même si les modes d'adaptation peuvent varier selon les sociétés qui les mettent en œuvre, il est essentiel de prendre en compte les moyens de subsistance des populations ainsi que le niveau de développement des pays. De nombreux projets sont ainsi mis en œuvre dans les pays en développement et c'est à cause de la nécessaire participation des populations locales que l'on parle de plus en plus de « projets d'adaptation communautaire ».

Au niveau international, différents mécanismes et instruments ont été mis en place pour le financement de l'adaptation. Il existe notamment trois fonds dont deux sont liés directement à la CCNUCC (Le Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (FSCC) et le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA), et le troisième lié au Protocole de Kyoto (le Fonds d'Adaptation « FA »). Trois difficultés majeures ont été relevées à ce niveau :

- les deux premiers fonds (FSCC et FPMA) ont des contraintes liées au fait que la contribution est volontaire et que certains grands pays pollueurs comme les Etats-Unis et l'Australie n'y participent pas ;
- le Fonds d'Adaptation constitué par un prélèvement à hauteur de 2% des ressources du Mécanisme de Développement Propre n'est pas encore opérationnel car aucune entité n'est encore désignée pour l'administrer ;
- enfin, le dernier problème noté à ce niveau est lié à la faible capacité d'influence des PMA au sein du conseil d'administration du FEM.



Technique de demi lune (lutter contre l'érosion hydrique des sols, favoriser la recharge de la nappe)

*«EDER Niger, JVE Togo, TENMIYA Mauritanie, GERED Burkina Faso, AMADE PELCODE Mali, UNO TACAL Guinée Bissau, ERA Cameroun, RAC France, Equiterre Canada, ENDA Sénégal, CONGAD Sénégal, FAPAL Sénégal, Amis de la Terre, France». La rédaction du document "adaptation " a été dirigée par Richard CONNOR, UNISFERA Canada.

A la 13^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Bali en Indonésie du 3 au 14 décembre 2007, les négociations sur l'adaptation porteront principalement sur le Programme de Travail de Nairobi (PTN) et sur la gouvernance du Fonds d'Adaptation dont l'organisme d'opérationnalisation n'a pas encore été désigné.

Cependant, face au défi majeur que représente l'adaptation pour les pays en développement, pays les plus vulnérables, une simple révision des fonds existants ne suffirait pas. A Bali et au-delà, une meilleure prise en compte de l'adaptation est nécessaire.

L'adaptation ne devrait plus être perçue comme une activité supplémentaire dans la lutte contre les changements climatiques. Les actions d'adaptation doivent être complémentaires des stratégies de développement durable, de réduction de la pauvreté et de réduction des catastrophes naturelles. Dans la perspective des négociations sur le post 2012, c'est-à-dire la seconde période d'engagement, en plus de l'accroissement nécessaire du financement et de l'administration transparente des fonds réclamés par tous les environnementalistes, trois **recommandations** principales sur l'adaptation doivent être retenues :

- l'adoption d'un protocole sur l'adaptation ;
- le renforcement des capacités locales en vue de favoriser l'action locale dans une approche ascendante ;
- enfin l'intégration systématique de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques de développement.

Dans le contexte actuel où l'aide au développement tout comme le financement de l'adaptation est inadéquate et même en baisse, il est important d'une part de renforcer les mécanismes de financement de l'adaptation et d'autre part encourager l'intégration des mesures d'adaptation dans les projets de développement.

Principales recommandations des ONG francophones sur l'adaptation pour les négociations « post 2012 »

1- Adoption d'un protocole sur l'adaptation où les pays industrialisés devront s'engager à réduire les impacts des changements climatiques dans les pays en développement. Pour rappel, en 2002, l'Inde avait appelé à l'adoption d'un tel protocole. En effet, le problème de l'adaptation est aujourd'hui abordé de manière disparate au sein de la Convention Climat et du Protocole de Kyoto. Une multitude d'articles y font référence sans répondre de manière adéquate à ce problème. Au sein de cette proposition de Protocole sur l'adaptation, les pays industrialisés devront reconnaître leur responsabilité en matière de prévention et de réparation des dommages

causés par les changements climatiques.

De par cette responsabilité ces pays doivent s'engager à diminuer les impacts du dérèglement climatique dans les pays qui n'ont pas les moyens de le faire. Ce Protocole devra également lister le type d'activités d'adaptation à financer. Dès lors que la responsabilité des états industrialisés est reconnue, le financement de l'adaptation ne peut plus être fondé sur une base volontaire. Une idée a été émise pour instaurer un taux minimum et obligatoire de financement par pays, en fonction de sa responsabilité en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de sa capacité à payer.

2- Rendre prioritaire le renforcement des capacités locales en matière d'adaptation, la valorisation des actions communautaires et le renforcement de la formation et de la sensibilisation ;

3- Intégration systématique de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques de développement (mainstreaming).

Enjeux pour les négociations Post-2012

Pour faire face aux impacts croissants des changements climatiques, les mécanismes d'adaptation devront être élargis pour la prochaine période d'engagement, et appuyés par de l'aide et des compensations de la part des pays riches émetteurs.

Ainsi, il faudra intégrer de façon claire au régime Post-2012, le financement de l'adaptation, les mécanismes de transfert de technologies nécessaires à l'adaptation et au développement durable, et le soutien des projets d'adaptation à l'échelle communautaire.

Il faudra également mener des analyses supplémentaires pour mieux comprendre la faisabilité de l'adaptation aux effets des impacts des changements climatiques, les coûts réels des interventions, et leur valeur ajoutée par rapport à l'inaction. Les résultats du quatrième rapport du GIEC, le rapport Stern et les résultats à venir du Programme de Travail de Nairobi devraient servir de guide.



Bassin de rétention (stockage de l'eau de ruissellement promotion de l'agriculture familiale, de l'élevage et régénération de l'environnement